

ARRETE n° 2025-120

OBJET : Mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu le décret n° 2007-110 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints territoriaux du patrimoine principaux de 2^e classe,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2023-139 du 24 juillet 2023 portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n° 2025-119 du 01 août 2025 établissant la liste des lauréats du concours externe, du concours interne et du 3^{ème} concours d'accès au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe (session 2025),

Considérant qu'il convient de radier de la liste d'aptitude les lauréats nommés,

Considérant les demandes de suspension du décompte de la validité de l'inscription sur la liste d'aptitude reçues et les justificatifs fournis,

Considérant les demandes de renouvellement d'inscription sur la liste d'aptitude reçues dans le délai réglementaire,

Considérant qu'il convient de mettre à jour la liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe est mise à jour au 12 août 2025 comme suit, par ordre alphabétique :

NOM	PRENOM
ALAIN	Gaëlle
AMRI	Camille
BAYLE	Marion
BERTHIER	Jean-Charles
BÉZIAT	Charlotte
BLANC	Bruno
BONNEFOY	Guylaine
BOROT	Corinne
CASSERAT	Nina
CHELIUS	Véronique
CLEYET-MERLE	Emmeline
CONTE	Cyrille
COSTE	Marion
CRISTINA	Emma
DELAPORTE	Audrey
DUCOTTET	Bruno
FAISANT	Caroline
GAUDRY-BELOUET	Guillaume
GIROUD	Virginie
GUILLON	Lucile
HAENDLER	Jean-Noel
LAUDE	Sandrine
LAURANS	Chloé
LAVILLONNIÈRE	Mélinda
LEOBET	Clément
MANENT	Violaine
MARGUERETTAZ	Clarisse
MARREL	Audrey
MOTTIN	Muriel
MOUQUE	Sophie
PERRIN	Emmanuelle
PLOYON	Stephanie
POUVRASSEAU	Estelle

NOM	PRENOM
ROSTAING	Delphine
SOUAL	Orane
TRESY	Camille
VETTER	Thibaut
VIGNE	Rémi

La liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe comprend 38 lauréats remplissant encore les conditions pour y être inscrits.

ARTICLE 2 :

Les collectivités souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude. Seule cette attestation assurera au recruteur que le lauréat est toujours valablement inscrit sur la liste d'aptitude au moment de sa nomination.

ARTICLE 3 :

Le Directeur du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Savoie.

Ampliation du présent arrêté sera adressée aux Présidents des Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale des départements de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Grenoble (2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex) ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.

Fait à Porte-de-Savoie, le 1er août 2025

Le Président,



François DUNAND

Publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la Savoie (www.cdg73.fr), le : 12 août 2025